

Le complément de libre choix du mode de garde

Vous avez au moins un enfant âgé de moins de 6 ans, né, adopté ou recueilli en vue d'adoption depuis le 1er janvier 2004.

Pour le garder, vous faites appel à notre association, vous avez peut-être droit au complément de libre choix du mode de garde de la Prestation d'accueil du jeune enfant.

Les conditions, le montant, les démarches

Voir [PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT \(Paje\) sur le site de la CAF](#)

- [Les conditions](#)
- [Le montant](#)
- [Les démarches](#)

Envoyez ce [formulaire](#) à votre Caf dûment rempli et signé avec toutes les pièces demandées.

Dès réception de votre dossier, la CAF étudie votre demande et vous informe sans tarder de vos droits.

Veillez adresser au responsable de notre micro-crèche ce document, nous remplirons la page 2 du formulaire avec notre habilitation au sens de l'article R2324-47.

A qui adresser le formulaire

CAF Gironde (Caisse d'Allocations Familiales)

Prestations

Rue Doct Gabriel Péri 33300 BORDEAUX

N° Indigo® 0 820 25 33 10

Lexique

PAJE : **P**restation d'**A**ccueil du **J**eune **E**nfant

CMG : **C**omplément de libre choix du **M**ode de **G**arde